

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu la réglementation des marchés publics et en particulier de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 23 juillet 2018 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la procédure adaptée relative à **La valorisation des certificats d'économie d'énergie pour les maîtres d'ouvrages publics et privés,**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 6 septembre 2018.

DECIDE

Article 1 : les marchés ordinaires à prix forfaitaires et unitaires relatifs à **La valorisation des certificats d'économie d'énergie pour les maîtres d'ouvrages publics et privés,** sont attribués comme suit :

- **Lot n°1 :** Les **Certificats d'Economie d'Energie** des maîtres d'ouvrage publics : **CTR -OFEE Sasu** (92213 Saint-Cloud) dont l'offre de rachat est la plus avantageuse, le montant est de 0.00462 € du kWh cumac ;
- **Lot n°2 :** Les **Certificats d'Economie d'Energie** des maîtres d'ouvrage privés : Absence d'offre, lot déclaré infructueux.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 6 septembre 2018

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 11/09/2018

